

Bourg Saint Maurice - Le 10/09/2024

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL**

Objet : Réunion en visioconférence du 02/09/2024 à 19h00

Présents 8/9 puis 7/9 puis 6/9.

- Recrutement nouveau gardien :

Vote à l'unanimité des présents pour mandater CIS pour recruter un gardien assermenté ou acceptant de suivre la formation pour le devenir, afin de lui donner les moyens d'assurer la mission première d'un gardien qui est d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'ensemble de la résidence, y compris les abords de la piscine quand elle ouverte.

Conscient qu'avec un tel profil, le nouveau gardien risque d'avoir moins d'appétence pour l'entretien des espaces verts, il sera demandé à CIS des devis pour externaliser cette tâche.

Il sera demandé un 1er devis pour remettre en l'état les espaces verts, et un 2e pour leur entretien régulier.

- Locaux à vélos :

L'ancien gardien devait s'occuper de les repeindre. Du fait de son départ, il est question de faire appel à une société pour le faire. Cependant après vérification, il apparaît que de très nombreux vélos épaves sont toujours présents malgré la communication qui a été faite à ce sujet. Le projet est donc décalé le temps de voir comment gérer ces vélos épaves.

- Projet Quartier des Alpains.

La mairie nous a adressé une nouvelle proposition d'échange de terrain. Un mailing a été envoyé

aux propriétaires dans le but d'informer les propriétaires et recueillir leur avis sur cette nouvelle offre.

Le retour majoritaire suite au mailing est que comme notre copropriété n'est pas demandeuse, la mairie se doit de prendre à sa charge les dépenses qui en découlent, au delà de la clôture, à savoir asphaltage et signalisation des nouvelles places de parking, ainsi que mise en place du portail pour accéder à la nouvelle voie verte.

-> suivi : rdv avec Mairie pour le balisage et faire part à la Mairie du retour des propriétaires sur l'aspect financier du projet.

- Autres sujets :

Dans le cadre de la réponse aux mails adressés par les propriétaires, ont été abordés les sujets suivants :

- Mr Belzane : il va lui être confirmé notre accord sur son offre actuelle de 7000 euros pour arrêter l'ensemble des procédures encore en cours, mais que l'accord doit être validé en AG, et que nous ne souhaitons pas organiser une AG extraordinaire sur ce sujet au vu des coûts supplémentaires que cela impliquerait (autour des 5000 euros nous a informé CIS).

L'accord sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Il va aussi être demandé à CIS quel serait le coût de l'avocat pour élaborer cet accord, afin que l'AG ait une vue du coût global.

- dossier lazurage des façades et balcons :

Une première tranche a été effectuée et a été payée par l'ensemble des copropriétaires.

La 2e tranche n'a pas été effectuée, car en 2023 la résolution ne mentionnait plus de simples travaux de lazurage mais des travaux d'isolation, ce qui a été rejeté.

Dans un but de justice et d'équité entre les copropriétaires, il sera remis à l'ordre du jour le lazurage des façades et balcons non encore effectués.

En parallèle il sera demandé à CIS d'étudier des solutions alternatives plus durables incluant l'isolation pour le long terme.

- travaux " verticaux " (par ex. : débouchage des gouttières, réparations diverses de toiture, pose de répulsifs/pics à pigeons)

Les coordonnées d'une société qui peut se charger de travaux en hauteur ont été transmises à CIS

Fin de la réunion à 22h00